



RAPPORT FINAL

**ATELIER DE REVITALISATION DU FORUM NATIONAL DE LA
CONFERENCE SUR LES ECOSYSTEMES DES FORETS DENSES ET HUMIDES
D'AFRIQUE CENTRALE (CEFDHAC) ET DE REFLEXION SUR LA MISE EN
PLACE DE LA PLATEFORME REDD ET CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Janvier 2014

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
0. INTRODUCTION.....	03
I. CEREMONIE D'OUVERTURE	03
1.1. Mot de bienvenue par le Président du FN.....	03
1.2. Mot de circonstance par la Représentante de l'Agence de Facilitation de la CEFDHAC	04
1.3. Mot d'ouverture du Coordonnateur National de la COMIFAC....	04
II. VALIDATION DES TEXTES ORGANIQUES (STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR) ET DU PLAN TRIENNAL DES ACTIVITES.....	05
2.1. Validation des drafts des deux (2) textes de base.....	05
2.2. Validation du plan opérationnel.....	05
III. PRESENTATIONS DES THEMES ET ECHANGES AVEC LES PARTICIPANTS.....	05
3.1. Information sur les changements climatiques.....	05
3.1.1. Exposé sur les changements climatiques.....	05
3.1.2. Recueil des besoins en communication en lien avec la problématique des changements climatiques.....	06
3.1.3. Réflexion sur la mise en place de la plate-forme REDD⁺ et Changements Climatiques.....	06
IV. RECOMMANDATIONS.....	06
V. DECLARATION DES PARTICIPANTS	07
ANNEXES.....	08

INTRODUCTION

L'atelier de revitalisation du Forum National de la Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) et de réflexion sur la mise en place de la plateforme REDD⁺ et Changement Climatique s'est tenu dans la salle de réunion locaux de l'INADES-Formation Tchad à N'Djaména, du 04 au 05 novembre 2013 (Cf. *Les TDRs et l'agenda de l'atelier en Annexes N°1 et N°2*).

Sa réalisation a été cofinancée par la CEEAC via le PACEBCO à travers le Projet « *Promotion de la participation multi-acteurs à la gestion durable des écosystèmes forestiers à travers les plateformes de concertation dans les paysages, les réseaux et les Foras de la CEFDHAC* » et la FAO dans le cadre du Projet « *Systèmes de surveillance et de MNV nationaux avec une approche régionale au Tchad* ».

Cet atelier a un objectif principal qui est de contribuer à la revitalisation du Forum National de la CEFDHAC du Tchad et six (06) objectifs spécifiques qui sont :

- Appuyer le Forum National dans la validation de ses textes de base;
- Appuyer le Forum National à se doter d'un plan opérationnel ;
- Echanger avec l'ensemble des participants sur les enjeux du Changement Climatique et la REDD⁺ et leur rôle potentiel ;
- Faire un sondage sur la cartographie des acteurs impliqués sur la question du Changement Climatique et du processus REDD⁺ au Tchad ;
- Evaluer les besoins en communication des acteurs impliqués sur la question du Changement Climatique et du processus REDD⁺ au Tchad ;
- Jeter les bases de la mise sur pied d'une Plate-forme REDD⁺ et Changement Climatique et de la stratégie d'engagement de ces acteurs dans le processus en cours.

Cet atelier a regroupé 35 participants dont 33 venus de N'Djaména et de 9 régions du Tchad, 1 du Cameroun et 1 de la Guinée Equatoriale (Cf. *la liste nominative des participants en Annexe 7*)

Trois (3) points forts ont marqué le déroulement de cet atelier :

- La cérémonie d'ouverture ;
- La validation des textes organiques (Statuts et Règlement Intérieur) et du plan triennal des activités ;
- Les présentations des thèmes et échanges avec les participants.

I. CEREMONIE D'OUVERTURE

1.1 Mot de bienvenue par le Président du FN

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, le Président a mis en exergue les difficultés de fonctionnement qu'a connu le Forum National CEFDHAC Tchad depuis sa création, tout en soulignant que sa revitalisation est d'autant plus impérieuse que le présent atelier vient à point nommé. Aussi, il considère que le présent atelier est un point de départ pour le décollage du Forum National CEFDHAC Tchad, en ce sens qu'il réunit plusieurs acteurs de différentes sensibilités pour aider le Forum à se doter de textes de base et à élaborer son plan opérationnel 2013-2015 d'une part et

d'autre part, il permettra aux participants de réfléchir sur les conditions de mise en place de la plate-forme REDD⁺ et Changements Climatique.

1.2 Mot de circonstance par la Représentante de l'Agence de Facilitation de la CEFDHAC

Dans son mot de circonstance, Madame MBENDA Rosette, de l'Agence de facilitation a relevé trois (3) points majeurs :

- Que le renforcement institutionnel de la CEFDHAC constitue toujours une préoccupation.
- Que l'une des grandes résolutions du processus de réforme de la CEFDHAC, du dernier forum et récent comité de pilotage sous régionaux, est de revitaliser et de faire porter par les entités de la CEFDHAC des thématiques fortes/émergentes sur lesquelles ils pourront assurer un plaidoyer auprès des instances gouvernementales nationales, sous régionales et internationales. Au rang de ses thématiques on peut citer la problématique de la REDD⁺ et des Changements Climatiques.
- Que dans le cadre des initiatives d'appui à la CEFDHAC, et en particulier du projet d'appui à la « *Promotion de la participation multi-acteurs à la gestion durable des écosystèmes forestiers à travers les plateformes de concertation dans les paysages, les réseaux et les Foras de la CEFDHAC* (financé par la CEAC/COMIFAC/PACEBCo) », l'UICN s'engage à accompagner ce processus en se concentrant sur l'organisation des plateformes de concertation, l'organisation et l'animation du débat national et sous régional sur les thématiques d'intérêt en relation avec la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC.

1.3 Mot d'ouverture du Coordonnateur National de la COMIFAC

Dans son mot de discours d'ouverture, le Coordonnateur National de la COMIFAC, Monsieur Moulngang Tall, représentant le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC empêché, a souhaité la cordiale bienvenue et adressé ses chaleureuses salutations aux participants pour avoir bien voulu accepter de prendre part à la présente cérémonie d'ouverture de l'Atelier de revitalisation du Forum National de la Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) et de réflexion sur la mise en place de la plateforme REDD⁺ et Changement Climatique. Et de signifier que cet atelier est la deuxième rencontre du genre organisée au Tchad au titre de la CEFDHAC et qu'il s'inscrit dans le processus où sont engagés les Etats depuis 1999 suite la « Déclaration de Yaoundé » de 1999, suivie du Traité instituant la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). Le Coordonnateur National de la COMIFAC a terminé son mot par rappeler le cadre du déroulement de l'atelier.

Après ces trois (3) interventions, il a été procédé à la présentation des participants suivie d'une photo de famille et de la mise en place du Bureau du Présidium de l'atelier composé de trois (3) personnes dont un (1) Modérateur et deux (2) rapporteurs comme suit:

- D^r. DOLMIAN Malachie : Modérateur
- Mr. YAMTIBAYE Théophile : Rapporteur

- Mr. MOUGA MASDEWEL Blaise : Rapporteur

II. VALIDATION DES TEXTES ORGANIQUES (STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR) ET DU PLAN TRIENNAL DES ACTIVITES

2.1 Validation des drafts des deux (2) textes de base

La méthodologie a consisté en la lecture de ces deux (2) textes de base, article par article, par chaque participant. Après chaque lecture, des observations et/ou amendements sont apportés aux Statuts et au Règlement Intérieur.

Après les modifications et échanges sur le fond et la forme, les statuts et le Règlement Intérieur sont validés par les participants. (*Cf. Statuts et Règlement Intérieur validés en Annexes N°3 et 4*).

2.2 Validation du plan opérationnel

Le plan opérationnel déjà élaboré est un plan d'action triennal de 2013 à 2015 inspiré du plan de convergence de la COMIFAC ; toutefois, il ne comporte que quatre (4) axes :

- Renforcement institutionnel (redynamisation du Forum National) ;
- Contribution à la mise en œuvre du Plan de Convergence COMIFAC ;
- Accès et vulgarisation de l'information sur la gestion des ressources forestières sur les thématiques émergentes ;
- Mobilisation des fonds.

Plusieurs activités ont été introduites ; il s'agit des activités relatives aux thématiques émergentes telles que le Changement Climatique. Ainsi, les activités liées spécifiquement à la question REDD+ ont été les principales introduites. Après quoi, le plan opérationnelle 2013-2015 a été validé par les participants (*Cf. Plan opérationnel amélioré en Annexe N°5*)

III. PRESENTATIONS DES THEMES ET ECHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

3.1 Information sur les changements climatiques

3.1.1 Exposé sur les changements climatiques

Un exposé a été fait sur les changements climatiques et a porté sur les principaux points ci après :

- Les concepts : le climat, les gaz à effet de serre, la provenance de ces gaz, les effets de serre et les changements, l'adaptation, l'atténuation ;
- Les pistes de solutions pour lutter contre les changements climatiques ;
- L'importance économique des forêts d'Afrique ;
- La complémentarité entre l'adaptation et atténuation :

- Les avantages de la REDD⁺ (contribution à la réduction des gaz à effet de serre, incitations positives pour la conservation des forêts et la gestion durable des forêts, contribution au développement durable des pays en développement ;
- Les risques de REDD⁺ (sociaux, environnementaux, institutionnels et politiques) ;
- Les défis à relever.

Plusieurs questions de forme et de fond ont été soulevées dont certaines ont fait l'objet des débats fructueux et de contribution.

3.1.2 Recueil des besoins en communication en lien avec la problématique des changements climatiques

Quatre (4) logiques de questionnement ont permis de recenser les besoins en matière de communication. Ce sont :

- Quels besoins d'informations et de communication ?
- Pourquoi ces besoins d'informations et de communication ?
- Comment obtenir ces informations et mener cette communication ?
- Avec quels moyens ?

3.1.3 Réflexion sur la mise en place de la plate-forme REDD⁺ et Changements Climatiques

Des réflexions pour la mise en place de la plate-forme ont été formulés par les participants qui ont mandaté le Président du Forum National CEFDHAC du Tchad de les prendre en compte pour la concrétisation ultérieure de ce projet.

Elles se résument en trois (3) principales idées :

- Identifier et organiser des consultations à base large en faisant appel à des personnes expérimentées par thématiques pour la tenue du Forum National CEFDHAC du Tchad de mise en place ;
- Echanger et s'inspirer des modèles existants pour mieux orienter la tenue du Forum National CEFDHAC du Tchad et la mise en place de son Bureau Exécutif;
- Chercher et mobiliser des organisations financières afin d'organiser l'Assemblée Générale pour la constitution de la Plate-forme REDD⁺ et Changements Climatiques dans un meilleur délai.

IV. RECOMMANDATIONS

Les participants ont fait à l'endroit du Forum National les recommandations ci après :

- Organiser une Assemblée Générale d'adoption des textes du Forum et de mise en place du Bureau du Forum National de CEFDHAC du Tchad ;
- Renforcer les capacités des membres du Forum National de CEFDHAC du Tchad sur les thématiques émergentes telles que la REDD⁺ et les Changements Climatiques ;
- Chercher et mobiliser auprès des organisations financières et du gouvernement tchadien des ressources afin d'organiser l'Assemblée

Générale pour la constitution de la Plate-forme REDD⁺ et Changements Climatiques dans un meilleur délai ;

- Mettre en place les outils pour les besoins en communication sur le processus REDD+ et Changements Climatiques
- Rechercher les financements pour la mise en œuvre du plan triennal opérationnel

V. DECLARATION DES PARTICIPANTS

Une déclaration finale de l'atelier a été faite par les participants avant la clôture de l'assise (*Cf. Annexe N°6*)

ANNEXE 1

TERMES DE REFERENCES PRELIMINAIRES

1. CONTEXTE

Créée à Brazzaville en 1996, à l'initiative des Ministres en charge des forêts, de la société civile et du secteur privé du bassin du Congo, la Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) a plus de quinze (15) ans d'existence et a déjà organisé sept (7) sessions biennales. Elle a permis de grands progrès en matière d'intégration régionale et de dialogue entre différentes parties prenantes dans la gestion des forêts du bassin du Congo.

L'organisation du Sommet des Chefs d'Etat en mars 1999 suivie de la création de la COMIFAC (Conférence des Ministres en Charge des forêts) en 2000, la signature du Traité de la COMIFAC (devenue Commission des forêts d'Afrique Centrale) en février 2005 et l'adoption de son Plan de Convergence, ont permis de donner une place spécifique et légitime à la CEFDHAC, faisant d'elle officiellement un des bras séculiers de la COMIFAC et spécialement chargée des processus de concertation avec la société civile en Afrique Centrale.

La CEFDHAC a fait l'objet d'une réforme entre 2006 - 2007, ayant permis de réviser son ancrage institutionnel et son mode de fonctionnement, afin de faire d'elle un organe sous-régional dynamique de concertation et de proposition « think tank » que tous les acteurs appellent de leurs vœux. Avec pour but *d'encourager ces acteurs à conserver leurs écosystèmes forestiers et à veiller à une utilisation durable et équitable des ressources qu'ils recèlent* à travers la création d'un espace de dialogue et d'échanges ouverts, le processus de renforcement de la dynamique sous régionale de cette institution est en cours.

C'est dans cette optique qu'est né le *Projet d'appui à la participation de la société civile à la gestion durable des écosystèmes forestiers à travers les plateformes de concertation dans les paysages, les réseaux d'acteurs, les fora nationaux et sous-régional de la CEFDHAC* qui a fait l'objet d'une Convention entre la CEFDHAC et la CEEAC, à travers le PACEBCo.

Le projet vise à améliorer la participation de la société civile et le secteur privé dans la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale à travers les fora nationaux et sous-régional, les plateformes de concertation et les réseaux d'acteurs. Il s'agit plus spécifiquement de travailler au renforcement institutionnel des plateformes de concertation dans les paysages, des fora nationaux, des réseaux (REPAR, REFADD, REJEFAC, REPALEAC) et du forum sous régional de la CEFDHAC, de faciliter l'organisation et l'animation du débat entre tous les acteurs du processus de gestion durable et équitable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale autour des thématiques émergentes et d'intérêt et d'assurer la coordination et la gestion des activités du projet. Il est mis en œuvre avec la facilitation de l'UICN.

Parallèlement à ce projet, l'UICN conduit d'autres initiatives d'accompagnement de la société civile, notamment de la CEFDHAC sur les thématiques d'intérêts comme la Changement Climatique et la REDD+, en cohérence avec la mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC.

Il est donc proposé l'organisation d'un atelier d'échange et d'information, dans le but de redynamiser le forum national du Tchad afin de le doter de ses textes de base, et d'un plan opérationnel d'action devant lui permettre de mieux se déployer sur le terrain et d'autre part

de sensibiliser, d'informer les membres du forum sur les enjeux du Changement Climatique et la REDD+ et de mener une réflexion sur la mise en place de la plate forme REDD et CC.

2. OBJECTIFS DE L'ATELIER

L'objectif de l'atelier est de contribuer à la revitalisation du Forum National du Tchad.

Plus spécifiquement il s'agira de :

- appuyer le forum national Tchad dans l'élaboration de ses textes de base
- appuyer le forum national du Tchad à se doter d'un plan opérationnel;
- échanger avec l'ensemble des participants sur les enjeux du Changement climatique et la REDD+ et leur potentiel rôle ;
- faire un sondage sur la cartographie des acteurs impliqués sur la question du Changement Climatique et éventuellement le processus REDD au Tchad ;
- évaluer les besoins en communication des acteurs impliqués sur la question du Changement Climatique et éventuellement le processus REDD au Tchad ; et
- jeter les bases de la mise sur pied d'une plate forme REDD et CC et de la stratégie d'engagement de ces derniers dans ce processus.

3. RESULTATS ET PRODUITS ATTENDUS DE L'ATELIER

Les résultats et produits suivants sont attendus de l'atelier :

- une mouture des textes de base du Forum national CEFDHAC du Tchad existe avec les inputs de l'ensemble des participants ;
- un plan d'action opérationnel avec des actions immédiates est adopté pour le Forum National du Tchad ;
- les informations sur les différents acteurs impliqués sur la question du Changement Climatique et éventuellement le processus REDD sont recueillies et une cartographie draftée ;
- les besoins en communication des différents acteurs impliqués sur la question du Changement Climatique et éventuellement le processus REDD au Tchad sont identifiés ;
- les éléments de base pour la mise en place de la plate forme REDD et CC et de la stratégie d'engagement des acteurs sur les questions de changement climatique sont identifiés

4. LIEU ET DATE DE L'ATELIER

L'atelier se déroulera au Tchad à N'Djaména du 04 au 05 novembre 2013.

5. DEROULEMENT DE L'ATELIER

L'atelier se déroulera pendant deux (2) jours. Les présentations suivies des travaux de groupe se feront et les discussions seront lancées à la suite des différentes présentations et travaux. La facilitation de l'atelier sera assurée par un modérateur accompagné de l'équipe de l'UICN.

6. PARTICIPANTS

L'atelier regroupera 30 participants comprenant ::

- Les membres du forum national de la CEFDHAC ;
- Les représentants de la COMIFAC ;
- Les représentants de la société civile
- Les représentants du secteur public concerné
- Les représentants de l'administration ;
- Les partenaires au développement

ANNEXE 2

AGENDA PROVISOIRE

Jour 1		Qui ?
8.30	Arrivée et enregistrement des participants	uicn
9.00	Ouverture et introduction -Mot de bienvenue par le président du forum national -Mot de circonstance par l'agence de facilitation -Mot d'ouverture par le Coordonnateur national de la COMIFAC -Présentation des participants -Présentation des objectifs et résultats attendus de l'atelier	Président forum UICN Modérateur
10.00	Pause café (photo de famille)	
10.30	Session 1 : Présentation du draft des textes élaborés (statuts et RI) -présentation des statuts - Présentation du RI Questions/réponses et explications complémentaires	Modérateur
1 3.00	Déjeuner	UICN
14.00	Session 2 : Analyse et enrichissement des drafts de statuts et RI -Travaux en sous groupes	Modérateur Participants
15.45	Pause Café	
16.00	Session 2 (suite et fin) -Restitution des résultats des travaux de groupe -Amendement et adoption des suggestions Récapitulatif des points pertinents de la journée	Participants Modérateur
17:30	Fin de la journée	
Jour 2		QUI ?
8.30	Wrap up jour 1 Session 3: Elaboration du plan d'action opérationnel -présentation du plan d'action global de la CEFDHAC - Elaboration du plan opérationnel	Modérateur Participants UICN
10.30	Pause Café	
11.00	Session 3 : (suite et fin) -Elaboration du plan opérationnel - Session 4: Information sur les changements climatiques	Modérateur UICN
13.00	Déjeuner	
14.00	Session 4 (suite et fin) : Information sur les changements climatiques -Recueil des besoins en communication en lien avec la problématique des changements climatiques -Réflexion sur la mise en place de la plate forme REDD et CC	Modérateur UICN
15.45	Pause Café	
16.00	Session 5 : Formulation et adoption des recommandations/déclaration/ et stratégies d'action pour la suite	Modérateur Séance participative
1 730	Clôture de l'atelier -Mot de remerciement -Mot de clôture	Président du forum UICN Modérateur

ANNEXE 3

**PROJET DES STATUTS
DU FORUM NATIONAL CEFDHAC DU TCHAD**

Préambule

Les adhérents aux présents statuts :

- Vu la Déclaration des différentes parties prenantes du secteur forêt signée à Brazzaville au Congo en date du 30 mai 1996 ;
- Considérant les engagements pris par les Chefs d'Etats d'Afrique Centrale lors du Sommet du 17 mars 1999 à Yaoundé au Cameroun sur la conservation et la gestion durable des forêts ; ;
- Vu l'article 18 du Traité relatif à la Conservation et à la Gestion durable des Forêts d'Afrique centrale et créant la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), signé à Brazzaville au Congo, le 05 février 2005, faisant de la Conférence des Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) une de ses institutions partenaires ;
- Reconnaissant l'importance du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo lancé le 04 Septembre 2002 à Johannesburg par les Etats – Unis et l'Afrique du Sud ;
- Attendu que le rôle du Forum des Nations Unies sur les forêts et des Conférences des Parties des Conventions de RIO que sont la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNUCD), est de mobiliser toutes les parties prenantes pour développer le consensus relatif à la promotion de la gestion durable de tous les types de forêts ;
- Réaffirmant que la CEFDHAC est une plateforme multi - acteurs permettant l'expression plurielle et concertée des différentes parties prenantes en vue de contribuer fortement à l'adoption des stratégies et des politiques assurant la durabilité écologique, économique et sociale des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale ;
- Reconnaissant que les efforts conjugués de la COMIFAC et de la CEFDHAC tels que prescrits dans les textes organiques de ces deux institutions et leur Convention de collaboration, sont de nature à garantir une gestion concertée des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale ;
- Considérant l'importance économique, écologique, sociale et culturelle des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, leur étendue et leur grande diversité biologique ;
- Rappelant l'impérieuse nécessité d'harmoniser les politiques sectorielles et intersectorielles à l'échelle nationale en matière de gestion des écosystèmes et de renforcer la collaboration entre les différentes parties prenantes ;
- Soulignant la nécessité d'impliquer davantage les communautés et les collectivités locales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé dans la gestion durable des écosystèmes forestiers ;
- Réaffirmant la nécessité d'assurer le suivi tant au niveau régional que national, des recommandations issues des différentes sessions de la CEFDHAC ;
- Réaffirmant que le Programme Sectoriel Forêt – Environnement est un dispositif cohérent qui doit servir au niveau national de cadre d'appropriation et de mise en œuvre de telles recommandations ;

- Vu les dispositions des Statuts et des Articles 16 à 19 du Règlement Intérieur de la CEFDHAC adoptés à Bangui le 11 Septembre 2008 par les ministres en charge des forêts des pays de l'espace COMIFAC ;

Conviennent de ce qui suit :

TITRE I : DENOMINATION – NATURE – SIEGE- DUREE – OBJECTIFS –MISSIONS

Chapitre 1 : Dénomination et Nature

Article1 : Création et dénomination

En application de l'article 8 des Statuts et l'article 16 du Règlement Intérieur de la CEFDHAC, il est créé une plate forme de concertation multi acteurs sur la gestion durable des écosystèmes forestiers dénommée Forum National CEFDHAC du Tchad. Son siège est fixé à N'Djamena et peut être transféré dans une autre localité sur proposition de l'Assemblée Nationale du Forum

Article2 : Nature

Le Forum National CEFDHAC du Tchad est l'organe souverain d'animation, de réflexion et de proposition qui assure des consultations avant les différentes sessions du Forum Régional de la CEFDHAC et s'attèle à l'application au niveau national des différentes résolutions issues des travaux desdites instances. A ce titre, il est un cadre :

de dialogue et de concertation, à travers l'intégration de toutes les parties prenantes intervenant dans la gestion durable des écosystèmes forestiers ;

d'échanges et de promotion d'expériences novatrices, ouvert à tous les intervenants du secteur forestier ;

de proposition et d'orientation, dont l'ensemble des conclusions adoptées par consensus concourt à la prise de décisions au niveau politique et de chaque groupe d'acteurs sur les questions environnementales et forestières nationales.

Chapitre 2 : Durée, Objectifs et missions

Article 3 : Durée

Le Forum National CEFDHAC du Tchad est créé pour une durée illimitée.

Toutefois la dissolution peut être prononcée par l'Assemblée Générale réunie en session extraordinaire dans les conditions prévues à l'article 15 des présents statuts.

Article 4 : Objectifs et missions

Dans le processus de gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique centrale, Forum National CEFDHAC du Tchad a pour objet de favoriser l'adhésion des parties prenantes au processus de gestion durable et équitable des écosystèmes forestiers, de les sensibiliser et de les encourager à conserver les écosystèmes forestiers et à utiliser durablement et équitablement les ressources dont ils recèlent.

A ce titre, Le Forum National CEFDHAC du Tchad a pour mission :

- d'organiser les débats politiques et techniques au niveau national sur la base de thèmes spécifiques découlant des thématiques nationales et de la CEFDHAC ;
- de défendre au Comité de pilotage sous régional de la CEFDHAC, le produit de ces discussions, analyses et recommandations ;

- de contribuer à la mise en œuvre au niveau national des politiques nationales, sectorielles et intersectorielles ainsi que les initiatives sous- régionales, régionales et multilatérales pertinentes notamment le Plan National de Développement (PND), les stratégies et Plans d’Action sectoriels et intersectoriels, le Plan de convergence de la COMIFAC, le Nouveau Partenariat pour le Développement de l’Afrique (NEPAD) en matière de gestion des forêts et de la Biodiversité, la déclaration ministérielle sur les législations forestières et la gouvernance en Afrique, le plan d’action FLEGT (Forêts lois Renforcement Gouvernement et Commerciales) de l’Union européenne ;
- de promouvoir le partage d’expérience et de bonnes pratiques entre les acteurs locaux en matière de politique et de gouvernance forestière et environnementale ;
- d’assurer la dissémination des informations sur la gestion des ressources forestières et environnementales nationales, y compris les initiatives innovantes.
- de contribuer au renforcement des capacités de ses membres ;
- d’accompagner leurs projets et programmes ;
- de capitaliser et diffuser les résultats de leurs activités ;
- de les accompagner dans la recherche des fonds et dans l’encadrement technique pour la mise en œuvre de leurs activités ;
- de faciliter les échanges de leurs expériences au niveau national comme régional.

TITRE II : MEMBRES

Article 5 : Des membres

Le Forum National CEFDHAC du Tchad regroupe les parties prenantes ci-après :

- les administrations publiques et parapubliques dont les activités ont un lien avec le secteur forêt – environnement ;
- les Organisations non Gouvernementales (ONG) Nationales ou Internationales et autres Organisations de la Société Civile (OSC) ;
- les réseaux d’organisations, plateformes et regroupements impliqués dans la gestion environnementale et forestière au Tchad ;
- les institutions de formation et de recherche nationales ;
- les communautés locales et/ou autochtones ;
- les parlementaires membres du Réseau des Parlementaires sur l’Environnement et le Développement Durable;
- les collectivités locales ayant des activités forestières dans leurs circonscriptions;
- les opérateurs économiques du secteur forêt et d’exploitation des ressources biologiques ;
- les agences de coopération bilatérale ou multilatérale spécialisées dans l’accompagnement et la gestion durable des forêts (GDF) ;
- toute autre personne physique ou morale intéressée ou détenant une expertise avérée dans la gestion durable des écosystèmes forestiers.

Article 6 : Droits des membres.

Les membres du Forum ont le droit de:

- participer aux assemblées générales et ateliers ;
- participer à la mise en œuvre des activités du plan d’action ;
- participer aux sessions de la CEFDHAC ;

- recevoir toute documentation sur les activités du Forum National CEFDHAC du Tchad ;
- bénéficier des appuis pour le fonctionnement ;
- être électeur et éligible à des postes de responsabilité au sein du Le Forum National CEFDHAC du Tchad sous réserve des conditions prévues en la matière.

Article 7 : Obligations des membres.

Les membres du Forum National CEFDHAC du Tchad ont l'obligation de :

- contribuer à la réalisation des objectifs et des activités du Forum National CEFDHAC du Tchad ;
- tenir à la disposition du bureau du Forum National CEFDHAC du Tchad leurs rapports d'activités ;
- s'acquitter régulièrement de leur cotisation ;
- contribuer à la préparation et au déroulement des réunions du Forum National CEFDHAC du Tchad ;
- remplir leurs obligations statutaires ou contractuelles.

TITRE III : ORGANES

Articles 8 : Des organes

Les principaux organes du Forum National CEFDHAC du Tchad sont :

- l'Assemblée Générale ;
- le Bureau National;
- l'Agence de Facilitation;
- le Collège des Facilitateurs ;
- les Points Focaux Thématiques.

Les missions et les modalités de fonctionnement de ces organes sont déterminées par le règlement intérieur du Forum National CEFDHAC du Tchad.

TITRE IV : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 9 : Ressources financières

Le budget du Forum National CEFDHAC du Tchad est alimenté par :

- les adhésions et cotisations des membres ;
- les dotations issues de la CEFDHAC ;
- des contributions de fondations et des institutions financières nationales ou internationales ;
- de la contribution de l'Etat ;
- des appuis des partenaires et du facilitateur ;
- des contributions des donateurs du secteur privé ;
- des contributions provenant de tout autre donateur.

Article 10 : Mobilisation des fonds

Le facilitateur du Forum National CEFDHAC Tchad appuie le Bureau National dans la mobilisation et la gestion des fonds nécessaires au fonctionnement dudit forum.

Article 11 : Gestion des fonds

Les fonds du Forum National CEFDHAC du Tchad sont gérés par le Bureau National.

Un manuel de procédures fixant les règles de gestion des fonds, de reddition des comptes et tout autre acte à caractère financier du Forum National est élaboré par le Bureau National et adopté par l'Assemblée Générale.

TITRE V: Dispositions diverses

Article 12 : Les modalités d'organisation et de déroulement des élections sont définies dans le règlement intérieur

Article 13 : Le Forum National CEFDHAC Tchad peut conclure des conventions de collaboration et de partenariat avec d'autres organisations, Institutions et réseaux nationaux, régionaux ou internationaux opérant dans le secteur forêt/environnement.

Les conventions de collaboration et de partenariat sont négociées par le Président du Bureau National et entrent en vigueur après validation par l'Assemblée Générale du Forum National.

Les conventions conclues sont publiées par voie de presse et Internet en direction des membres et du grand public.

Article 14 : Un Règlement Intérieur complète et précise les dispositions des présents statuts. Le Règlement Intérieur est approuvé par l'Assemblée Générale dans les mêmes conditions que les présents statuts.

Article 15 : Dissolution du Forum National CEFDHAC du Tchad

La dissolution ne peut être prononcée qu'au cours d'une session extraordinaire mettant fin aux activités dudit forum et regroupant au moins les 2/3 des membres à jour de leurs cotisations.

La décision est prise à la majorité des deux tiers (2/3) des membres présents.

En cas de dissolution, le Forum National CEFDHAC du Tchad désigne à la majorité simple des votants, un ou plusieurs liquidateurs investis des pouvoirs nécessaires en vue de réaliser l'actif et le passif.

L'actif net est reversé à un organisme ou à une association ou un groupe de travail poursuivant les objectifs similaires à ceux du Forum National CEFDHAC du Tchad

Article 16 : De l'amendement des statuts

Les propositions d'amendement des présents Statuts sont adoptées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du Forum National CEFDHAC du Tchad.

La décision est adoptée à la majorité des deux tiers (2/3) des membres présents ou représentés.

Article 17 : Langues de travail

Les langues de travail utilisées par le Forum National CEFDHAC du Tchad sont celles officielles au Tchad, à savoir le Français et l'Arabe.

Article 18 : Conflits d'interprétation

En cas de conflit d'interprétation entre les textes nationaux et régionaux, la préséance revient aux textes régionaux de la CEFDHAC.

Article 19 : Les présents statuts entrent en vigueur après leur adoption par l'Assemblée Générale constitutive et signature par les membres.

Fait à N'Djamena, le.....

L'Assemblée Générale Constitutive

**PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR
DU FORUM NATIONAL CEFDHAC DU TCHAD**

TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Le présent Règlement Intérieur complète et précise les dispositions contenues dans les Statuts du Forum National CEFDHAC du Tchad.

TITRE II : DES MEMBRES

Article 2 : L'adhésion des membres au Forum National CEFDHAC du Tchad

Le Forum National CEFDHAC du Tchad comprend les membres tels que définis à l'article 5 des statuts.

- Les personnes morales désireuses de faire partie du Forum National CEFDHAC du Tchad au titre de membres adressent une demande motivée à son Président. Cette demande est accompagnée des éléments justificatifs de l'existence de l'organisation et du dernier rapport d'activités.
- Les personnes physiques désireuses de faire partie du Forum National CEFDHAC du Tchad au titre de membres adressent une demande motivée à son Président. Cette demande est accompagnée d'un Curriculum Vitae justifiant leurs expériences et expertises dans la gestion durable des écosystèmes.

L'adhésion est prononcée par l'Assemblée Générale lors de sa session ordinaire à la majorité simple des membres présents.

L'adhésion est réputée acquise après paiement des frais y relatifs auprès du Bureau National.

Article 3 : Rejet de l'adhésion

En cas de rejet d'une demande d'adhésion, les raisons du rejet sont notifiées par le Président au demandeur.

Le postulant est autorisé à réintroduire une nouvelle demande sans délai.

Article 4 : Droits d'adhésion et cotisations annuelles

Chaque personne physique ou morale, membre du Forum National CEFDHAC du Tchad est astreinte à un paiement unique non remboursable d'un droit d'adhésion et aux acquittements réguliers non aussi remboursables des cotisations annuelles obligatoires.

Les droits d'adhésion sont fixés à dix mille francs CFA (10 000 FCFA) pour des personnes physiques et à Vingt cinq mille francs CFA (25 000 FCFA) pour des personnes morales.

Les montants des cotisations annuelles obligatoires sont fixés à dix mille francs CFA (10 000 FCFA) pour des personnes physiques et à Cinquante mille francs CFA (50 000 FCFA) pour des personnes morales.

Article 5 : Suspension de la qualité de membres.

La suspension de tout membre du Forum National CEFDHAC du Tchad est prononcée par le Bureau National. Celle-ci peut être levée ou maintenue par l'Assemblée Générale.

Article 6 : De la perte de la qualité de membres.

La qualité de membre du Forum National CEFDHAC du Tchad se perd par démission, par radiation ou par décès.

Tout membre qui le désire peut se retirer du Forum National CEFDHAC du Tchad. A ce titre, l'intéressé avise par écrit le Président, avec ampliation aux autres membres du Bureau. La démission est réputée effective dès son acceptation par l'Assemblée Générale du Forum National CEFDHAC du Tchad à la majorité simple des membres présents.

La radiation d'un membre est motivée par la violation grave ou répétée des obligations prévues dans les Statuts et le Règlement Intérieur. Elle est approuvée par L'Assemblée Générale à la majorité des deux tiers des membres présents après examen du rapport.

Article 7 : De la réintégration d'un membre.

Tout membre radié peut demander à être réintégré au Forum National CEFDHAC du Tchad après une période de deux ans à compter de la date de sa radiation.

La demande de réintégration obéit à la même procédure que la demande d'adhésion.

Article 8 : De la saisine des membres.

Tout membre du Forum National CEFDHAC du Tchad peut saisir le Président du Bureau National en cas de violation des obligations prescrites dans les statuts.

TITRE III : DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT

Article 9 : De l'organisation

Conformément à l'article 8 des Statuts, les organes du Forum National CEFDHAC du Tchad sont

- L'Assemblée Générale
- Le Bureau National
- L'Agence de Facilitation
- Le Collège des Facilitateurs
- Les Points Focaux Thématique

Article 10 : Définition, Composition et fonctionnement de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est l'instance de soutien et de contrôle des activités du Forum National CEFDHAC du Tchad.

Elle est constituée de tous les membres.

Elle se réunit en session ordinaire une fois par an. Toutefois, des sessions extraordinaires peuvent être convoquées en cas de nécessité par le Bureau National.

Les travaux de l'Assemblée Générale du Forum National CEFDHAC du Tchad sont dirigés par un Présidium composé d'un Président, d'un Vice-président et de deux rapporteurs.

Cette équipe du Présidium est désignée par consensus.

Article 11 : Prérogatives de l'Assemblée Générale du Forum National CEFDHAC du Tchad

L'Assemblée Générale du Forum National CEFDHAC du Tchad est l'instance suprême de décision. Elle se réunit pour :

- élire les responsables du Bureau National ;
- approuver les rapports d'activités et financiers du Bureau National ;
- approuver les procès verbaux des assemblées générales ;
- approuver les accords de partenariat signés par le Président ;
- approuver les décisions de suspension, de démission ou de radiation des membres ;
- donner le quitus de gestion ;
- discuter et approuver la feuille de route annuelle,
- se prononcer sur les adhésions,
- examiner et adopter les textes divers ;
- examiner et approuver le budget annuel du Forum National ;
- adopter et modifier les Statuts ;

- donner le quitus de gestion au Bureau National,
- décider de la dissolution du Forum National ;
- statuer sur tous les autres points inscrits à son ordre du jour.

DU BUREAU NATIONAL

Article 12 : Missions du Bureau National du Forum National CEFDHAC du Tchad

Le Bureau National du Forum National CEFDHAC du Tchad est chargé, entre autres :

- d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de l'Assemblée Générale et du Forum Régional de la CEFDHAC ;
- d'assurer la mise en œuvre du Plan d'action du Forum National ;
- de préparer les dossiers techniques à soumettre aux différentes parties prenantes lors des réunions préparatoires du Forum sous-régional ;
- de participer aux assises régionales et nationales de la COMIFAC à travers une représentation désignée suivant la thématique de la réunion ;
- de faire un rapport au Comité de pilotage de la CEFDHAC ;
- de valider les documents de travail de l'agence de Facilitation ;
- d'orienter et évaluer l'action de l'agence de facilitation nationale et celle des Points Focaux ;
- de préparer en collaboration avec l'Agence de facilitation nationale les documents techniques et financiers à soumettre à l'Assemblée Générale du Forum National ;
- de développer la concertation permanente avec l'Agence de facilitation, les Ministères sectoriels impliqués ;
- d'organiser les Assemblées Générales du Forum National CEFDHAC du Tchad et les sessions du Forum régional de la CEFDHAC ;
- de collecter, analyser et diffuser des informations sur l'état des écosystèmes forestiers suivant les activités des différents acteurs ;
- de préparer en liaison avec l'Agence de facilitation les rapports et les budgets annuels du Forum National CEFDHAC du Tchad ;
- d'assurer la représentation du Forum National CEFDHAC du Tchad dans les différentes rencontres nationales, régionales et internationales ;
- mener des actions de lobbying et de plaidoyer en vue d'améliorer le contenu des politiques forestières et environnementales au niveau national ;
- de centraliser et sécuriser la documentation du Forum National CEFDHAC du Tchad ;
- d'assurer la transmission des documents à l'agence de facilitation et au Comité de pilotage sous – régional de la CEFDHAC.

Le Bureau National se réunit au moins une fois par trimestre. Ses travaux sont sanctionnés par un rapport destiné aux membres.

Article 13 : Composition et attribution des membres du Bureau National du Forum National CEFDHAC du Tchad

Le Bureau National du Forum National CEFDHAC Tchad comprend :

- Une Présidence
- Un Secrétariat
- Des Conseillers

DE LA PRESIDENCE DU FORUM NATIONAL CEFDHAC TCHAD

Article 14 : La Présidence du Forum National CEFDHAC Tchad est assurée par un Président élu pour un mandat de trois (03) ans renouvelable une fois.

Article 15 : le Président a pour mission :

- de présider les réunions du Bureau ;
- de convoquer toute réunion du Forum National CEFDHAC du Tchad, notamment les Assemblées Générales;
- de veiller à l'exécution du Plan d'actions, des recommandations et des résolutions prises par l'Assemblée Générale du Forum National CEFDHAC du Tchad Comité de pilotage sous- régional et par le Forum sous – régional de la CEFDHAC ;
- de représenter le Forum National CEFDHAC Tchad en justice et dans tous les actes de la vie civile ;
- d'assurer la gestion des financements du Forum National CEFDHAC Tchad;
- d'ordonner les dépenses du Forum National CEFDHAC du Tchad.

DU SECRETARIAT DU FORUM NATIONAL FORESTIER DU TCHAD

Article 16 : le Secrétariat du Forum National CEFDHAC du Tchad est assurée par la Coordination Nationale de la COMIFAC. Le Secrétaire est assisté d'un membre issu des organisations nationales de la Société Civile membre du Forum National CEFDHAC du Tchad élu pour un mandat de trois ans par l'A G à cet effet.

Article 17 : (b) Le Secrétariat est chargé :

- de la production des rapports d'activités et des Assemblées Générales ;
- de la cogestion des comptes bancaires du Forum National CEFDHAC Tchad avec le Président ;
- la production des rapports des réunions du Bureau National ;
- de la préparation du rapport moral et financier du Forum National CEFDHAC Tchad;
- de la rédaction des comptes rendus des réunions du bureau national ;
- de l'archivage des documents du forum ;
- de suivre l'état des contributions financières des membres.

DES CONSEILLERS

Article 18 : le Bureau National comprend quatre Conseillers issus des organisations membres du Forum National de CEFDHAC Tchad élus par l'A G pour un mandat de trois ans renouvelable une fois. Les quatre conseillers sont :

Article 19 : Le Conseiller chargé des questions culturelles, sociales et thématiques a pour mission :

- de capitaliser et partager les données sur les spécificités culturelles des différentes communautés riveraines ;
- de susciter un intérêt de plaidoyer pour les droits des populations autochtones et des acteurs marginalisés ;

- de mener des actions de plaidoyer pour plus de cohérence et d'applicabilité du cadre légal en vigueur dans le secteur forêt et environnement ;
- de veiller à l'internalisation des initiatives sous régionales, à faire développer la réflexion sur les thématiques nouvelles ou transversales.

Article 20 : Le Conseiller chargé du suivi/évaluation a pour mission:

- d'examiner les rapports d'activités des différents membres à des fins de capitalisation et de partage
- de proposer des formats de capitalisation des activités menées et des expériences ;
- de participer à la programmation financière des activités du Forum National CEFDHAC du Tchad, en collaboration avec le Secrétariat et la facilitation;
- d'assurer le monitoring des activités menées par le Forum National CEFDHAC du Tchad et ses membres dans des synergies spécifiques comme les écorégions ou les chantiers thématiques ;
- de rechercher et communiquer les opportunités de renforcement des capacités pour les membres du Forum ;
- de participer à l'élaboration des budgets, suivre leur exécution en collaboration avec le Secrétariat et contribuer à l'élaboration du rapport financier du Forum National CEFDHAC du Tchad ;
- de procéder à la réalisation de l'audit interne du Forum National CEFDHAC du Tchad ;
- de rechercher et/ou constituer des bases de données pertinentes à l'usage des membres;
- de proposer et mettre en place un système de suivi / évaluation interne.

Article 21 : Le Conseiller chargé de la communication a pour mission de:

- de relayer les informations en provenance d'autres sources utiles aux activités du Forum National CEFDHAC du Tchad;
- d'assurer la communication entre les différents membres du Forum National CEFDHAC du Tchad ;
- de traduire autant que possible les informations disponibles dans les deux langues officielles du Tchad à savoir le français et l'arabe ;
- de synthétiser les différents rapports pour les communautés locales et autochtones ;
- de mettre en place et actualiser régulièrement une "mailing liste" et un répertoire des membres du Forum National CEFDHAC du Tchad ;
- d'assurer le suivi de la plateforme d'enregistrement des membres et de suivi des activités sur la plateforme numérique ;
- de proposer et mettre en place un support de communication des membres du Forum National CEFDHAC du Tchad (Bulletins de liaison, journal, etc.) ;
- de collaborer avec les médias et faire la promotion des activités du Forum National CEFDHAC du Tchad ;
- d'initier/développer et assurer la mise en œuvre du plan de communication du Forum National CEFDHAC du Tchad ;
- mettre en œuvre le Plan de communication du Forum National CEFDHAC du Tchad.

Article 22 : Le Conseiller chargé des questions économiques et financières a pour mission :

- d'assurer une pleine participation du secteur privé et des chercheurs au Forum National CEFDHAC du Tchad ;
- de susciter des études sur les filières d'exploitation forestière et leurs problèmes ;
- de rechercher les données existantes sur ces différentes filières et mettre à la disposition des membres du Forum National CEFDHAC du Tchad ;
- d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des fonds et des appuis multiformes des partenaires privés nationaux et internationaux.

Article 23 : En cas de nécessité, le Président est autorisé à augmenter le nombre des Conseillers et à faire appel à toute personne ressource externe. De même, il peut confier des missions additionnelles à chacun des Conseillers.

DE L'AGENCE DE FACILITATION, DU COLLEGE DES FACILITATEURS ET DES POINTS FOCaux

Article 24 : L'Agence de facilitation est assurée par une Organisation recrutée par le Bureau National sur appel d'offre suivant les termes de référence élaborés par ce dernier. Ce recrutement s'inspire des dispositions pertinentes de l'Article 15 du Règlement Intérieur de la CEFDHAC.

L'Agence de facilitation est chargée :

- d'appuyer le Bureau National dans l'exécution de ses tâches en général, et plus particulièrement dans l'organisation des événements et rencontres ;
- d'appuyer le Forum National CEFDHAC du Tchad dans la réalisation de sa feuille de route ;
- d'harmoniser les interventions des différents facilitateurs et des autres partenaires ;
- d'appuyer le Président du Forum National CEFDHAC du Tchad dans la négociation et la signature des conventions de financement ;
- d'accomplir toutes les autres tâches sollicitées par les instances du Forum National.

Article 25 : Le Collège des facilitateurs est une instance d'accompagnement qui apporte son appui matériel, financier et technique au forum et à son Bureau, sur la base d'un programme d'activités arrêté par consensus.

Il comprend des personnes morales et physiques. Sa mission consiste à :

- appuyer le Bureau National dans la mobilisation et la gestion des fonds nécessaires au bon fonctionnement du Forum National CEFDHAC du Tchad, dans le recrutement annuel d'un auditeur pour le contrôle de la gestion des fonds alloués audit forum ;
- appuyer le Forum National CEFDHAC du Tchad pour la rédaction et l'appropriation des documents techniques et administratifs et dans le suivi de l'exécution des activités développées dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de la CEFDHAC.

Article 26 : Le Forum National CEFDHAC du Tchad peut disposer des Points Focaux Thématiques et des Points focaux provinciaux ou Locaux.

Les Points Focaux Thématiques sont chargés de l'animation des plates formes thématiques. Les différents thèmes sont adoptés lors de l'Assemblée Générale. Toutefois, en fonction de l'évolution du contexte, le Bureau National peut être amené à proposer des thèmes.

Les Points Focaux Provinciaux ou Locaux sont des organes d'animation et de relais de l'information au niveau des régions administratives ou des circonscriptions spécifiques

définies par le Bureau Nationale. Ils s'organisent sous la supervision du Bureau du Forum et sont chargés :

- du recensement des acteurs et des initiatives au niveau local ;
- de la tenue d'un fichier des thématiques pertinentes dans la région ;
- de l'identification des questions brûlantes et les communiquer au Bureau National ;
- de la production d'un rapport annuel des activités à transmettre au Secrétariat.

TITRE IV : DES ELECTIONS ET CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Article 27 : Pour être électeur, il faut :

- être une organisation morale membre du Forum National CEFDHAC du Tchad.
- justifier d'une ancienneté d'au moins un an au sein du Forum ;
- être à jour de ses obligations financières vis-à-vis du Forum conformément aux dispositions des Statuts.

Article 28 : Pour être éligible au Bureau National, Il faut :

- appartenir à une organisation morale membre du Forum National CEFDHAC du Tchad justifiant d'une ancienneté d'au moins un an au sein dudit Forum, et à jour de ses obligations financières vis-à-vis du Forum conformément aux dispositions des Statuts
- avoir participé à deux fora nationaux au moins ;
- avoir fait acte de candidature suivant les normes prescrites ;
- ne s'être pas vu refusé le quitus de sa gestion.

Article 29 : Tout candidat au poste de Président doit, en plus des conditions d'éligibilité précisées à l'article 28 ci-dessus doit :

- être de nationalité Tchadienne
- jouir de ses droits civiques et d'une bonne moralité;
- Avoir une bonne expérience dans le cadre des fora.
- ne pas avoir été condamné à une peine d'emprisonnement pour crime ou délit.

Article 30 : Les élections sont dirigées par le Bureau de l'Assemblée Générale du FN. A ce titre, il est chargé du dépouillement et de la proclamation des résultats.

Article 31 : Le dossier de candidature comprend :

- une photocopie de la carte nationale d'identité, passeport ou Permis de conduire ;
- un mandat de l'organisation d'origine ;
- les justificatifs de la participation aux fora nationaux antérieurs ;
- une lettre de motivation présentant le candidat, son CV pour le/les postes où il veut être candidat.
- Un casier judiciaire datant d'au moins de trois mois.

Article 32 : Les candidatures doivent être déposées auprès du Bureau National au moins quinze (15) jours avant la date de l'assemblée générale devant procéder aux élections.

Le Bureau National affiche au siège du secrétariat et en tout lieu jugé nécessaire, le calendrier électoral dès clôture des candidatures.

Les candidatures sont reçues et examinées en premier ressort par le Secrétariat assisté d'une commission mis en place pour la circonstance.

Le Secrétariat notifie la recevabilité au plus tard à la date de convocation de l'Assemblée Générale électorale.

En cas de rejet d'une candidature, le concerné dispose de cinq (05) jours calendaires après notification, pour remplir les conditions ayant entraîné le rejet.

La liste définitive des candidatures est arrêtée et publiée soixante douze heures avant l'Assemblée Générale électorale.

Article 33 : Les candidatures peuvent être disqualifiées pour les motifs suivants :

- non-conformité aux exigences statutaires ;
- non respect du calendrier électoral et des exigences morales prescrites.

Article 34 : Les fonctions de membre du Bureau et des différents comités ad hoc sont gratuites.

TITRE V: DISPOSITIONS DIVERSES

Article 35 : Toute difficulté relative à l'interprétation et à l'application du présent Règlement Intérieur est traitée suivant les dispositions de l'Article 18 des statuts ;

Au cas où la difficulté persiste, elle est soumise à l'Assemblée Générale du Forum National. Dans ce cas, le Bureau National convoque d'avance un expert ou groupe d'experts, pour examiner la question et proposer les conclusions à l'appréciation de l'Assemblée générale.

Article 36 : De l'amendement du Règlement Intérieur

Les propositions d'amendement du présent règlement intérieur sont adoptées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du Forum National.

La décision est adoptée à la majorité des deux tiers (2/3) des membres présents ou représentés.

Article 37 : Le présent règlement intérieur entre en vigueur à la date de son adoption par l'Assemblée Générale constitutive et Signature par les membres.

Fait à N'Djamena, le.....

L'Assemblée Générale Constitutive

ANNEXE 5

PLAN TRIENNAL 2013-2015 DU FORUM NATIONAL DE LA CEFDHAC DU TCHAD

AXE	Objectif	Résultat attendu	Indicateurs/sources de vérification	Activités prévues	Période
Renforcement institutionnel (redynamisation du forum national)	Contribuer à un meilleur fonctionnement du forum national	Le forum national est redynamisé et fonctionne mieux	-l'existence et l'application des textes de base -Au moins une rencontre annuelle du forum se tient	-Elaboration et validation des textes de base -Organisation d'une Assemblée Générale pour adopter les textes et mettre en place le Bureau du Forum National -Mise en œuvre effective des textes de base	Nov. 2013 Janv-Fev. 2014 En permanence
			le répertoire des membres du forum national est connu et mis à jour régulièrement La plateforme REDD+ est opérationnelle	-Constitution du répertoire des membres du Forum National et partage du répertoire entre les membres -Création et animation d'une plateforme de discussion et d'échanges électroniques -Mise en place, coordination et gestion efficace de la plateforme REDD et CC	1er semestre 2014 du 1er trimestre 2014 à fin 2015
			-au moins 5 représentants du forum s'impliquent dans le processus de mise en place des plates formes de concertation	-participation au processus de mise en place des plates formes de concertations dans les zones rurales	2ème trimestre 2014
Contribution à la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC	Amener les membres à s'approprier le plan de convergence et à le mettre en œuvre	Les membres du forum national connaissent le contenu du plan de convergence et veillent à sa concrétisation dans les actions menées	- Au moins 02 principes du plan de convergence sont considérés dans les actions réalisées	-participation au processus de la révision et de validation du plan de convergence - vulgarisation du plan de convergence - mener des actions de plaidoyer pour la mise en œuvre du plan de convergence	du 4è trimestre 2013 au 1er trimestre 2014 en 2014 et en 2015
			-un débat est mené au niveau national sur une thématique en lien avec la mise en œuvre du plan de convergence	-Organisation et animation d'un débat au niveau national sur une thématique en lien avec la mise en œuvre du plan de convergence	en 2014 et en 2015

Accès et vulgarisation de l'information sur la gestion des ressources forestières et sur les thématiques émergentes	Développer un mécanisme d'accès et de diffusion de l'information sur la gestion des ressources forestières et sur les thématiques émergentes	Les membres du forum national ont un accès facile aux informations sur la gestion des ressources forestières et sur les thématiques émergentes	-existence des supports d'information et de communication	-capitalisation des outils d'informations existants et diffusion auprès des membres -participation aux ateliers de formation sur les thématiques émergentes	en 2014 et en 2015
			Au moins une communication sur les activités du forum et des ses membres est diffusée largement au moins une fois par an		
			au moins un outil de plaidoyer (note de position, déclaration, etc.) du forum est produit par an sur une thématique émergente.		
			- 80% des membres connaissent mieux les enjeux des thématiques émergentes		
Mobilisation des fonds	Rechercher les fonds pour un meilleur fonctionnement du forum national	Au moins deux partenaires ont accepté financer la mise en œuvre de certaines activités du plan opérationnel	-existence d'un répertoire des potentiels bailleurs de fonds	-Identification des potentiels bailleurs de fonds au niveau national et à l'extérieur	en 2014
			-disponibilité des fonds pour mener les activités	- élaboration des microprojets pour capter les financements - Négociation du financement auprès des bailleurs ou partenaires identifiés	2014 et 2015

ANNEXE 6

DECLARATION FINALE

Nous, Représentants des Organisations de la Société Civile (OSC), des Structures Administratives et Techniques de l'Etat, de la Presse privée, des Institutions de Formation et de Recherche, réunis du 04 au 05 novembre 2013 à la salle de réunion de l'INADES-Formation Tchad à N'Djaména en atelier de revitalisation du Forum National de la CEFDHAC du Tchad et de réflexion sur la mise en place d'une plateforme REDD+ et Changement Climatique (CC), avons :

- analysé et validé le draft du plan opérationnel 2013-2015 du Forum National d'une part et d'autre part amendé et validé les Statuts et le RI du Forum National ;
- recueilli les besoins en communication en lien avec la problématique de REDD+ et du changement climatique ;
- décidé de créer une plateforme REDD+ et CC placée sous l'égide du Forum National de la CEFDHAC du Tchad.

Concernant les questions relatives à la REDD+ et au CC en particulier, les participants ont longuement échangé et débattu sur ces 2 thématiques pour une meilleure perception et appropriation. Au terme de ces réflexions et débats, les participants ont convenu de la nécessité de créer une plate forme REDD+ et CC de la Société Civile au Tchad. Cette plateforme sera placée sous l'égide du Forum National de la CEFDHAC du Tchad. Elle sera considérée comme un démembrement thématique du Forum National.

Les participants sollicitent à cet effet, l'appui technique et financier du Gouvernement Tchadien et des partenaires (FAO, UICN, FEM, ...) pour accompagner le processus de structuration et de renforcement institutionnel de la plateforme REDD+ et Changement Climatique de la Société Civile.

Ils s'engagent aussi à se mobiliser pour participer activement à la mise en place et au développement harmonieux de la plate forme REDD+ et CC de la Société Civile du Tchad pour une meilleure implication dans toutes les étapes du processus REDD+ engagé au Tchad.

Fait à N'Djaména le 05 novembre 2013

Les participants